

Les pensions vont collaborer

(19/04/2012)



Reporters

Le médiateur dénonce la juxtaposition kafkaïenne des trois systèmes belges

BRUXELLES Vous voulez vous faire peur un bon coup ? Demandez à Madame Mouton, Monsieur Zwaan ou Madame Vervoodt de vous expliquer leur cas. Il est, chaque fois, à pleurer. D'effroi. Ces trois citoyens ont en commun d'avoir récemment voulu faire valoir leur droit à la pension. Mais avec cette particularité d'avoir une carrière dite mixte, c'est-à-dire d'avoir été à la fois salariés puis indépendants et/ou fonctionnaires.

Dans ce pays où rien n'est décidément jamais simple, chacun de ces statuts relève d'un service différent, qu'il faut activer le moment venu. Des services qui, bien sûr, ne collaborent pas, ou si peu.

Mais il y a pis. Madame Zwaan a ainsi perdu de longs mois avant qu'on lui explique que la loi prévoit un ordre : il faut d'abord demander sa pension de fonctionnaire, puis celle de salarié, puis celle d'indépendant. Sinon ? Tout reste bloqué.

Notre brave sexagénaire est ainsi restée plusieurs semaines sans plus rien percevoir du tout. Dans son malheur, elle a tout de même trouvé secours auprès du médiateur des pensions, Jean-Marie Hanneesse, qui a débloqué tout ça. Elle a même eu droit à ses arriérés, agrémentés de 7 % d'intérêts de retard.

Reste que ces personnes à carrière mixte posent de plus en plus de problème. *"Et ce n'est pas près de s'arrêter, puisque la succession de carrières différentes est de plus en plus fréquente"*, explique M. Hanneesse. Raison pour laquelle il a décidé de mettre le dossier en exergue, ce mercredi, jour de publication de son rapport d'activités 2011 qui est une année record, avec 1.967 dossiers ouverts. Et 43 % des plaintes étaient fondées, un record également. M. Hanneesse a donc lourdement insisté pour que les trois services soient obligés de collaborer. Les ministres Laruelle (indépendants) et Van Quickenborne (autres) se sont engagés à construire "davantage de ponts". Ce qui ne devrait guère être difficile, à l'heure de l'informatisation des données...

en savoir plus

Médiateur des pensions Bd Simon Bolivar, 30 bte 5, 1000 Bruxelles. Tél. : 02/274.19.90 (9 h-17 h). Site : www.mediateurpensions.be

Christian Carpentier

© La Dernière Heure 2012